

Grenoble, le 17 mai 2018

## Le retour du Pack'Rentrée pour alléger le coût de la scolarité des élèves

**Afin d'être prêt pour la rentrée, le Département met en place son Pack'Rentrée 2018 avant les grandes vacances d'été ! Ce dispositif permet aux parents d'alléger le coût de la scolarité de leurs enfants et de redonner du pouvoir d'achat aux familles. Il est ouvert à tous dès aujourd'hui.**

### **Un dispositif d'aide pour toutes les familles iséroises.**

Comme chaque année, le Pack'Rentrée permet aux collégiens d'accéder à des services de loisirs, de restauration et de transports. Ce dispositif facilement accessible en ligne est un des piliers de la politique jeunesse du Département, il permet aux familles iséroises d'alléger le coût de la scolarité de leurs enfants. Les parents dépensent environ 340€ pour un collégien, notamment en fournitures scolaires hors frais de transport, de demi-pension et de loisirs. L'école, bien que gratuite représente un coût non négligeable pour les familles.

### **Disponible dans tous les établissements, la brochure du Pack'Rentrée propose 3 services :**

- **Le Pack'loisir** – Pour seulement 8 €, il contient 56 € de réductions pour découvrir et pratiquer une activité sportive ou culturelle auprès de 2 800 partenaires isérois.
  - Il s'adresse à tous les collégiens.
- **Le Pack'restau** – Le Pack'restau permet de bénéficier de 49 à 65% de réductions supplémentaires sur l'addition, en plus du financement déjà existant du Département (Sur les 7.10€ du prix de revient d'un repas, 3.85€ sont pris en charge par les parents).
  - Il s'adresse à tous les collégiens scolarisés dans un établissement public isérois.
- **Le Pack'transport** – Pour la 4ème année consécutive, les élèves bénéficieront de la gratuité des transports mis en place par le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
  - Il s'adresse aux élèves de primaires, collèges, MFR et lycées <sup>1</sup>.

### **Comment en bénéficier ?**

Pour bénéficier de ces services dès la prochaine rentrée scolaire, les parents doivent renvoyer le formulaire de demande disponible dans les brochures avant le 5 juillet par courrier, ou effectuer leur démarche par Internet sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr) avant le 15 juillet > Rubrique Pack'Rentrée

*« Fidèles à nos engagements, nous proposons cette année encore l'aide du Pack'Rentrée, qui permet à tous d'avoir un égal accès à l'éducation et aux loisirs. »* explique Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

<sup>1</sup> Pour avoir droit à la gratuité, le domicile et l'établissement scolaire de l'élève ne doivent pas être tous deux situés dans la même communauté de communes ou d'agglomération que : Grenoble Alpes Métropole, Vienne Condrieu Agglomération, Pays voironnais, Grésivaudan, CAPI. Dans ces périmètres, les transports scolaires relèvent des autorités organisatrices de transports urbains correspondantes.